



Commission Diocésaine d'Art Sacré

Ouvrir et mettre en valeur notre église

Même en dehors des célébrations, nos églises sont avant tout des lieux sacrés qui doivent rester accessibles à tout croyant qui souhaite venir s'y recueillir ou prier ; c'est une obligation civile et canonique. Une église ouverte, quel que soit sa situation, recevra la visite même de non croyants venus en curieux ou cherchant le temps d'un instant, un havre de paix à l'écart du tumulte de la rue. Cela fait partie de la mission des fidèles accompagnés de leur pasteur, de pourvoir à cette mission d'accueil et de veiller à ce que leur église reste à tout moment digne de sa fonction.

Les occasions d'ouvrir une église en dehors de la messe sont multiples, tout en s'adaptant aux possibilités de chaque communauté.

- Le premier principe est la régularité d'ouverture, à jour et heure fixe, en fonction des possibilités de l'équipe à qui cette mission a été confiée. Les horaires d'ouverture seront affichés ou annoncés, de même que ceux des messes.
- Il est préférable d'assurer une présence par une permanence ou en consacrant le temps de l'ouverture de l'église à des tâches matérielles.

La notion de culte ne doit pas être restreinte à la messe, aux mariages, aux baptêmes ou aux funérailles. Il peut prendre diverses formes à organiser en communauté :

- Liturgie des heures
- Adoration du Saint-Sacrement
- Chemin de croix le Vendredi Saint
- Chapelet en mai et octobre
- Crèches de Noël et ronde des crèches
- Musique sacrée
- Visites guidées

Sans oublier la prière personnelle. Ces propositions sont autant d'occasions d'ouvrir une église.

Il n'est parfois pas possible d'assurer une permanence continue et l'on peut craindre le vol en laissant l'église sans surveillance. Il sera donc nécessaire de sécuriser particulièrement le tabernacle, de même pour les petits objets en les plaçant dans la sacristie fermée à clé ou de se rapprocher de la mairie afin d'envisager ensemble la sécurisation sur place, des statues ou tableaux. Consulter la CDAS¹ pour un conseil technique.

Si l'ouverture permanente ou partielle n'est pas possible d'autres solutions sont envisageables :

- Proposer au visiteur de passer chercher la clé de l'église chez un particulier ou à la mairie, contre une pièce d'identité.
- Faire réaliser, avec l'aide ou l'accord de la mairie, une ouverture barreaudée sur la deuxième porte s'il en existe une. Ce dispositif aura le double avantage de la vue et de permettre l'aération du bâtiment.

¹ Commission diocésaine d'art sacré, Mel : artsacre31@diocese-toulouse.org , Tel : 06 80 58 20 73

28, rue de l'Aude – 31500 Toulouse

artsacre31@diocese-toulouse.org

Site : www.toulouse.catholique.fr/commission-d-art-sacre

Quel que soit le motif de son ouverture, il sera nécessaire de soigner la présentation de chaque église et de montrer que celle-ci est toujours un lieu vivant, le lieu de rassemblement d'une communauté vivante.

- Afficher un panneau de bienvenue rappelant si l'on est dans une zone touristique, que le visiteur entre dans un lieu de culte. Dans ce cas le tabernacle sera annoncé comme un lieu de recueillement et de prière.
- Le sanctuaire sera dignement préparé : nappe ou couvre autel propre et bien positionné, espace désencombré et sobrement fleuri, croix bien visible placée à proximité de l'autel. L'accès au sanctuaire peut être interdit par un cordon.
- L'éclairage participe à la spiritualité du lieu. L'autel, centre où converge la liturgie, sera mis en valeur par un éclairage bien étudié.
- Le tabernacle, lieu de la réserve eucharistique, devra être bien visible et situé dans un espace digne et propice au recueillement. Il est nécessaire qu'il soit correctement sécurisé.
- Soins du fleurissement : il est au service de la liturgie, il participe aussi à la mise en valeur du lieu. C'est la raison pour laquelle il sera sobre et digne, et en accord avec le temps liturgique ou la saison. L'équipe Fleurir en liturgie² est au service des personnes qui souhaitent se former au fleurissement des églises.
- Un fond sonore de musique sacrée témoin d'une présence humaine, sera un accompagnement propice au recueillement.
- La chapelle baptismale sera mise en valeur comme lieu mémoire de notre baptême même si celle-ci n'est pas habituellement utilisée pour raisons pratiques. Elle sera désencombrée de tout mobilier inutile et recevra le cierge pascal en dehors du temps pascal et des funérailles.
- Des espaces seront proposés à la dévotion des fidèles, dans les chapelles latérales lorsqu'elles existent ou tous autres lieux qui pourront être définis avec l'aide de la CDAS. Sobrement aménagés de façon à permettre le recueillement et la prière, on y mettra des lumignons et des fiches de prières à disposition.
- Le ménage, le rangement et le renouvellement des fleurs seront régulièrement réalisés.
- L'affichage paroissial sera ordonné et régulièrement mis à jour, en lien avec M. le curé.

Maison de Dieu, maison des hommes, les églises appartiennent aussi à la mémoire locale. Des générations de fidèles ont souvent laissé un patrimoine que nous avons la responsabilité de sauvegarder, présenter et transmettre :

- Grâce à l'aménagement d'un Trésor ou d'une vitrine sécurisée destinée à l'exposition de quelques objets intéressants. Consulter la CDAS et la CAO³.
- Réaliser des dépliants ou des panneaux. Le service de la PRTL⁴ peut apporter une aide logistique à la réalisation de dépliants ou à la formation de bénévoles à l'accueil dans les églises.

L'organisation de manifestations culturelles -concerts, conférences ou expositions- participent à l'ouverture des églises. Elles devront cependant être toujours organisées avec l'accord du curé de la paroisse et faire l'objet d'un contrat écrit entre l'affectataire et l'organisateur. Grâce à leur architecture et leur acoustique, les églises sont des lieux très recherchés pour l'organisation de concerts. Ceux-ci participent avantageusement à la valorisation de nos lieux de culte s'ils sont respectueux de leur caractère sacré. Pour tout renseignement contacter la CDML⁵.

² Contact Fleurir en liturgie : Tel : 06 73 54 64 66, Mel : fleurirenliturgie@diocese-toulouse.org

³ CAO : Conservation des antiquités et objets d'art

⁴ PRTL : Pastorale des réalités du tourisme et des loisirs, Mel : jeanlouis.viguiet@gmail.com

⁵ CDML : Commission diocésaine de musique liturgique, Tel : 06 32 42 54 14, Mel : kty.le-blanc@orange.fr

28, rue de l'Aude – 31500 Toulouse

artsacre31@diocese-toulouse.org

Site : www.toulouse.catholique.fr/commission-d-art-sacre